

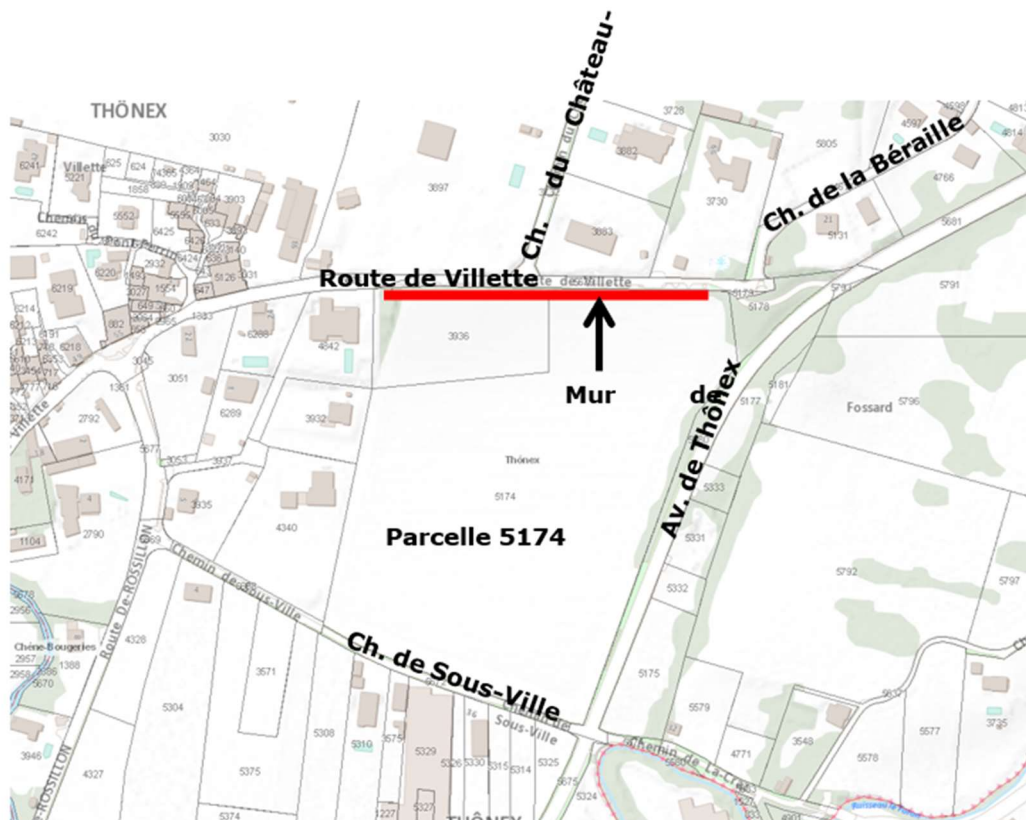
VILLE DE THÔNEX
Service technique

Ch. du Bois-Des-Arts 58
CH - 1226 Thônex
T 022 869 39 00
info@thonex.ch

Exposé des motifs

Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 186'000.- pour évaluer les coûts de consolidation du mur de soutènement de Villette et du réaménagement en surface de la chaussée

Service Technique - 14.01.2025



1. Contexte

La parcelle n°5174 située à Villette est clôturée par un mur de soutènement très ancien constitué de moellons, qui borde la route de Villette côté aval et marque la limite de propriété entre la parcelle privée n°5174 et la parcelle n°5679 (soit la route de Villette) intégrée au domaine public communal. Ce mur est implanté sur la parcelle privée 5174 qui vient récemment d'être acquise par la Ville de Thônex.

Le mur susmentionné s'inscrit dans un ensemble de murs historiques qui dominent la zone agricole à l'est de Villette ; il est inclus dans le périmètre du plan de site n°29376B (Villette) en tant que « mur devant être maintenu » (annexe 1).

Or, ce mur présente d'importantes fissures apparentes situées sur la chaussée en son amont qui montrent notamment des déplacements verticaux et horizontaux dépassant la dizaine de centimètres, ainsi qu'un important défaut d'alignement.

La commune a un intérêt prépondérant à la stabilité et la viabilité de ce mur qui supporte la route communale.

Se souciant de cet état, la commune a lancé depuis 2006, un mandat de contrôle d'évolution des déformations. Les mesures récoltées montrent que le mouvement du mur de soutènement se poursuit de manière régulière sans signe de stabilisation, ce qui pourrait conduire à son effondrement.

Ce constat a conduit le Conseil municipal à voter 2 crédits d'étude, le premier de CHF 33'000,- le 5 février 2013 et le second de CHF 75'000,- le 19 juin 2018 afin d'établir un avant-projet chiffré de consolidation.

La partie instable s'étend depuis le croisement du chemin du Château-Blanc sur environ 100 mètres vers l'est. Selon les experts, il convient de prévoir une confortation de l'ensemble du mur sur une longueur d'environ 120 mètres.

Les travaux de réfection et de consolidation du mur ont été estimés en 2014 à CHF 1,28 millions HT. Un nouveau chiffrage est nécessaire afin d'incorporer une nouvelle version de l'aménagement de surface.

2. Zone d'affectation et plan de site (annexe 1)

La parcelle n°5174 située entre la route de Villette, l'avenue de Thônex et le chemin de Sous-Ville, d'une superficie de 37'260 m², est classée en zone agricole.

Celle-ci est incluse dans le périmètre du plan de site n°29376B-537 et son règlement annexé (Villette) adopté par arrêté du Conseil d'Etat du 2 novembre 2005.

Ces documents stipulent que la parcelle n°5174 est grevée d'une servitude de droit de vue sur les lieux du mur de soutènement et demeure interdite à toute construction ou installation d'importance.

3. Acquisition de la parcelle n°5174 par la Commune.

Compte tenu des importants frais de travaux de confortation du mur à la charge des anciens 24 copropriétaires de la parcelle et de l'absence d'intérêt constructible sur la parcelle, une cession à la Commune a été entamée il y a de nombreuses années et qui vient d'aboutir récemment.

4. Projet de consolidation du mur et subvention de l'Etat de Genève (annexe 2)

En acquérant cette donation, la Commune devient l'unique propriétaire de la parcelle n°5174 sur laquelle est implanté le mur de soutènement.

Par courrier du 27 juillet 2015, l'Etat de Genève, à travers l'office du patrimoine et des sites, a confirmé que les opérations de conservation de cet ouvrage peuvent bénéficier d'une subvention cantonale sous réserve de répondre à certains principes d'intervention et de disponibilités financières du fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites.

Afin de développer un projet définitif en accord, un crédit d'étude complémentaire est nécessaire.

Le crédit de réalisation sera présenté au Conseil municipal encore cette année.

5. Conduite d'eau des SIG

Les SIG ont informé récemment la Commune que la conduite d'alimentation d'eau située sous le trottoir est en fonte très vétuste qui menace de rompre à tout moment.

Les travaux de renouvellement doivent être programmés rapidement et une intervention en urgence est extrêmement délicate vu l'instabilité du mur.

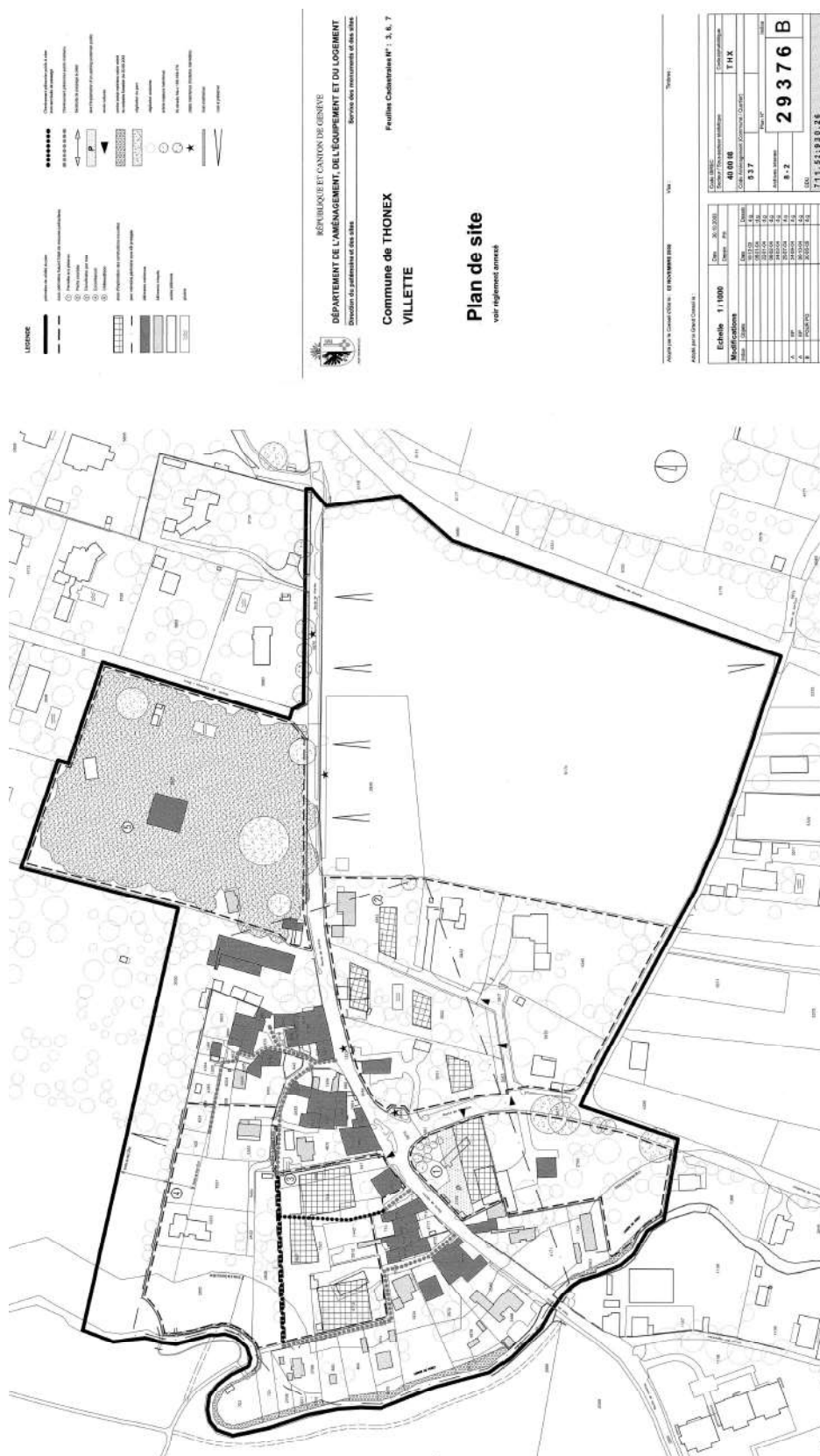
6. Réaménagement en surface et éclairage public

Vu l'emprise nécessaire des travaux pour la réfection du mur de soutènement, un nouveau réaménagement de surface sera proposé, comprenant également le renouvellement de l'éclairage public.

7. Descriptif des coûts [CHF – TTC]

Mur de Vilette et réaménagement en surface	
Budget d'étude complémentaire	[CHF - TTC]
Ingénieur civil + Géotechnicien	67'645.74
Ingénieur environnement et laboratoire	6'269.80
Urbaniste + Paysagiste	65'941.00
Géomètre	7'500.00
Travaux de sondages, essais et analyses	13'566.55
Frais et Emoluments : 5%	8'046.15
Divers et Imprévus : 10%	16'896.92
TOTAL [CHF TTC]	185'866.17

Montant total du crédit arrondi : CHF 186'000.- TTC

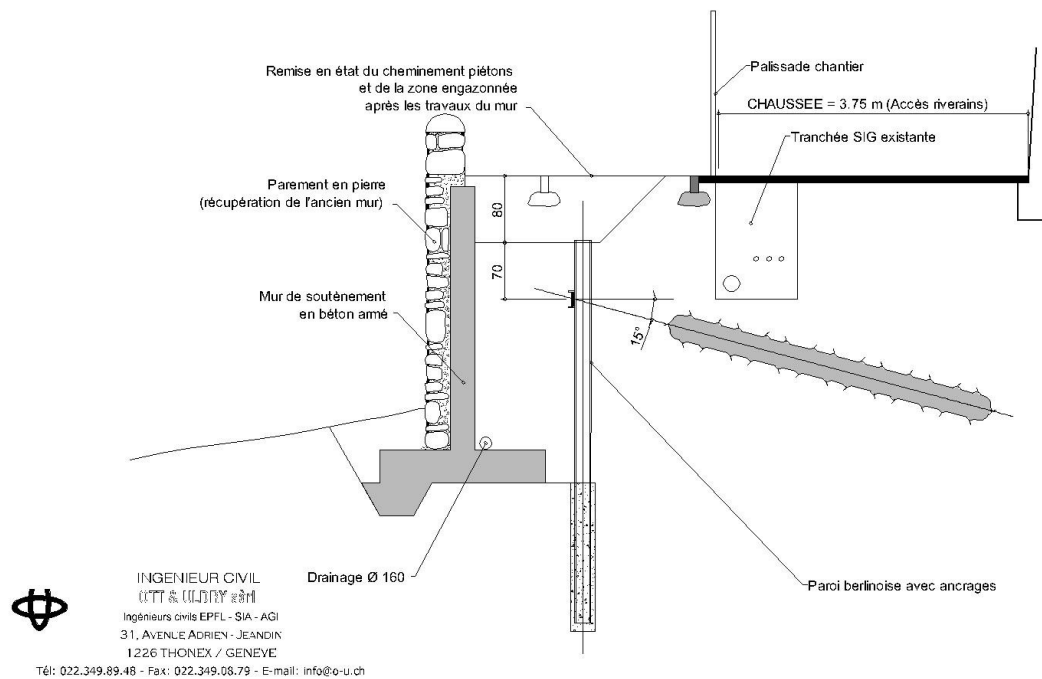


Annexe 2 : Mur de soutènement : Avant-projet de consolidation – 2014

Variante n° 2

731-001-03

Construction d'un nouveau mur de soutènement avec parement en pierre



Annexe 3 : Photos du mur



